

M^{gr} Rodhain et le Secours catholique : la charité inventive

P. Luc Dubrulle
Chaire Jean-Rodhain

Président-Recteur délégué de l'Université catholique de Lille

I. Genèse du Secours catholique

Le premier « Secours catholique français » a été fondé en 1939, et lui-même s'appuie sur deux pans d'émergence. Le premier pan résulte d'une logique ecclésiale institutionnelle, qui se met en place dès 1928, et qui consiste, face aux dangers de sécularisation des œuvres, à « donner à la charité catholique la valeur d'une force organisée ». Et cela donna le « Secrétariat catholique des œuvres charitables et sociales » qui devint le « Comité d'hygiène et d'assistance de l'Action catholique français », dont le secrétaire était le P. Michel Riquet. L'autre pan, c'est l'urgence devant l'afflux de réfugiés, espagnols puis autrichiens, et la création de divers comités catholiques, dans le sud-ouest de la France et à Paris.



P. Luc Dubrulle, intervention du 12 octobre 2016, Paris, CEF. Cliché A. Cassan.

C'est à partir de ces deux pans, que sont jetées en 1939 les bases d'un premier Secours catholique français, dont le père Michel Riquet est le secrétaire général¹. Le nouvel organisme se donne pour but de « promouvoir et coordonner les initiatives de la charité catholique en faveur des réfugiés et généralement des victimes de persécutions ou de cataclysmes. [Il] ne veut pas être une nouvelle œuvre ajoutée à tant d'autres, mais bien plus un comité d'entente, un bureau central coordonnant les activités de toutes les organisations catholiques existantes. [...] Sous le haut patronage des cardi-

naux et archevêques de France et de l'Action catholique, [il] pourrait être le point de départ d'un Secours catholique international². »

Mais la guerre fit rapidement avorter ce premier Secours catholique. Son secrétaire général fut mobilisé comme bien des membres actifs des divers comités qui le composaient.

De plus, devant l'ennemi envahissant, l'heure était plus propice au rassemblement national qu'à l'émergence d'une force catholique structurée. De fait, les autorités catholiques encouragent leurs troupes à collaborer efficacement aux actions du Secours national. Contre Michel Riquet, qui proposait de réactiver en 1940 le Secours catholique français, le cardinal Suhard faisait le choix de laisser au Service des prisonniers de guerre de Vichy et à la Croix-Rouge le soin de prendre en charge tous les besoins matériels, et concentrait l'action explicite de l'Église catholique dans l'ordre spirituel en confiant à l'abbé Jean Rodhain l'organisation d'une Aumônerie générale des prisonniers de guerre³.

Ce n'est qu'en 1944, constatant qu'un spirituel sans temporel décrédibilise les catholiques face aux puissantes organisations à base internationale protestantes (Quakers, YMCA⁴, Cimade⁵), juives (*American Joint Committee*) et neutres (Croix-Rouge), que prend corps à Toulouse une vigoureuse initiative. Le R. P. Braun, s.j., esquisse le projet d'un « Secours catholique international ». L'objectif est de « mettre la charité entre les mains de techniciens capables de tayloriser les efforts, moderniser les procédés, rendre plus rapides, plus

La guerre fit rapidement avorter ce premier Secours catholique

¹ Sur cette histoire : Michel RIQUET, *Chrétiens de France dans l'Europe enchaînée : genèse du Secours catholique*, Paris, SOS, 1973, 255 p.

² « Organisation du Secours catholique français ». Texte fourni dans *ibid.*, p. 239-243.

³ Cf. Charles KLEIN, *Le diocèse des barbelés*, Paris, Fayard, 1973, 403 p.

⁴ YMCA : *Young Men's Christian Association*. L'association est fondée par George Williams en 1844, à Londres, pour venir en aide aux jeunes travailleurs pendant la révolution industrielle. L'Union chrétienne de jeunes gens en est la branche française.

⁵ La Cimade a été fondée en 1939 au sein des mouvements de jeunesse protestants pour secourir les « évacués » de l'Alsace-Lorraine fuyant l'avancée nazie ; d'où son nom : « Comité Inter-Mouvements Auprès Des Évacués ». Jeanne MERLE D'AUBIGNE, Violette MOUCHON (textes rassemblés par), *Les clandestins de Dieu. Cimade. 1939-1945*, Genève, Labor et Fides, 1989.

souples, les efforts, plus opérant les secours⁶ ». Il veut être un « instrument de charité mondiale de l'Église⁷ ».

Avec la protection du cardinal Saliège, archevêque de Toulouse, ce Secours catholique international est créé le 8 septembre 1944. Il essaime rapidement dans la zone sud de la France et s'adjoint nationalement le concours de personnalités : Paul Claudel, Stanislas Fumet, Gabriel Le Bras, Jacques Maritain, Gabriel Marcel, François Mauriac, Daniel-Rops, Maurice Schumann, Gaston Tessier, Edmond Giscard d'Estaing, Wladimir d'Ormesson et les très actifs Armand Marquiset et Amiral de Maupéou. En 1945, François Charles-Roux, ancien ambassadeur au Vatican, est élu président, et André Aumonier est la cheville ouvrière du nouvel organisme. À 29 ans, il est licencié en droit et diplômé de Sciences-Po. C'est un homme énergique, précis, organisé, qui prend vite la mesure du Secours catholique international et s'impose sans complexes. Il visite supérieurs religieux, évêques et cardinaux et sillonne la France, suscitant enthousiasme et engagement. Il est notam-

ment ambitieux sur le rôle et la place des laïcs dans l'Église en général, et au Secours catholique international en particulier. Pour autant, le problème le plus considérable auquel il est confronté, consiste en un homme, un clerc : l'abbé Rodhain.

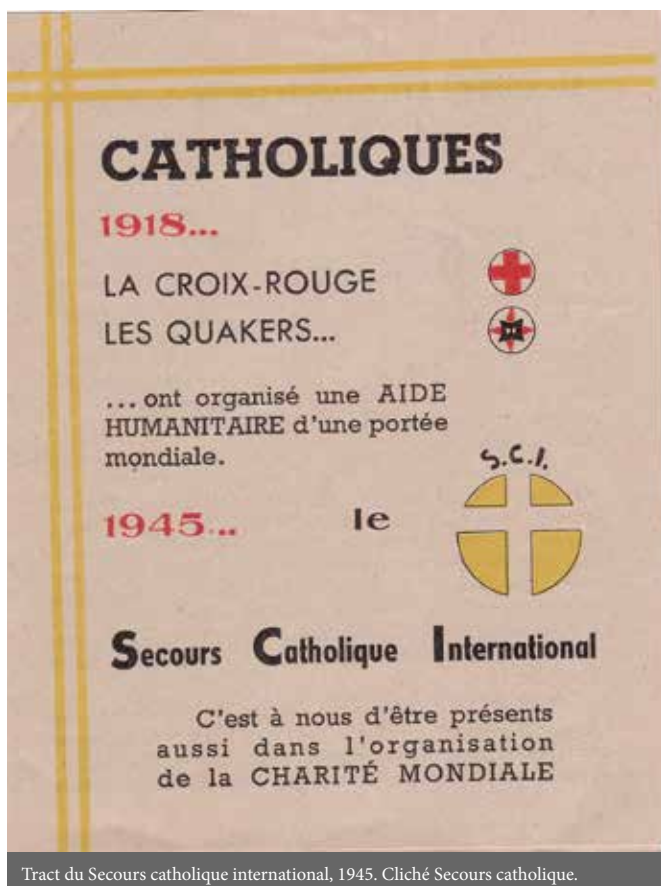
En effet, la fin de la guerre et la nécessité d'assurer la présence catholique dans les opérations de rapatriement des camps amènent l'abbé Rodhain à donner à l'Aumônerie générale des prisonniers de guerre un volet temporel de plus en plus conséquent, avec la création du Comité international de l'Aumônerie catholique qui devient en 1945 le Comité catholique de secours. De sorte que se trouvent en présence en France deux organisations catholiques à visée internationale complètement concurrentes. Le chantier des activités était pourtant

Le nouveau « Secours catholique » était ainsi créé pour constituer « l'expression officielle de la charité de l'Église catholique en France »

tel que sur le plan de l'action de secours, il était facile de ne pas se rencontrer, mais le problème était inéluctable quand il s'agissait des ressources de l'action : les quêtes à effectuer et les secours provenant des pays alliés. En amont du secours direct, le Secours catholique international et l'œuvre Rodhain étaient directement concurrentiels, et cette concurrence, au fil de leurs croissances respectives, paralysait leurs financements.

Du côté des pays étrangers soucieux d'apporter un secours à la France, cette situation devenait pittoresque. Ainsi, l'Espagne, dès le début 1945, promet un don à l'Église de France. Le Secours catholique international et l'œuvre Rodhain se mettent sur les rangs pour en obtenir le gain. Cette concurrence contribua au fil des mois à rendre ce don de plus en plus fugace. L'Angleterre, le Canada, les États-Unis rencontrèrent la même difficulté. Ainsi placés devant la confusion française, qui, au fil des mois, devenait de plus en plus prégnante, les Églises étrangères n'étaient pas conduites à persévérer dans leurs efforts. Ce qui était vrai au plan international l'était également au plan national.

Le Secours catholique international et Rodhain veulent quêter dans les diocèses. Entre Toulouse et Paris, les évêques hésitent, et ces hésitations amènent de longs piétinements. Cette concurrence paralysante amena l'Assemblée des cardinaux et archevêques de France en mars 1946 à sommer les deux organisations de fusionner, ce qui fut fait en juin de la même année. Le nouveau « Secours catholique » était ainsi créé pour consti-



Tract du Secours catholique international, 1945. Cliché Secours catholique.

⁶ « Esquisse d'un projet de Secours catholique international », 30 mai 1944. CNAEF, Archives du Secrétariat général de la Conférence des évêques de France, 6 CE 97/256-28.

⁷ « L'œuvre du Secours catholique international », p. 3, CNAEF, 17 EG, fonds M^{re} Jean Rodhain, 3 CO 322/1211 (ancienne classification).

Le Secours catholique vient se positionner comme une force d'harmonisation, conformément à ses statuts qui évoquent son « rôle de coordination »

tuer « l'expression officielle de la charité de l'Église catholique en France⁸ ». François Charles-Roux en est nommé président, tandis que le chanoine Rodhain est désigné comme secrétaire général-prêtre, « représentant officiel de la Hiérarchie dans le nouvel organisme⁹ ». La fondation

du Secours catholique en 1946 résulte donc d'une fusion décidée par l'Assemblée des cardinaux et archevêques de France.

II. Les débuts du Secours catholique : une entreprise pédagogique

Le premier travail urgent du Secours catholique consiste à être l'interlocuteur de l'Église de France à l'étranger pour la collecte et la répartition des dons. Pour autant, si sa création constitue une réponse précise à un besoin urgent, la guerre n'a pas réduit à néant l'ensemble des œuvres catholiques de secours, notamment les conférences Saint-Vincent de Paul et les Dames de charité, ni la capacité d'entraide des bataillons de l'Action catholique, en particulier celle de la Ligue féminine d'action catholique. Le Secours catholique vient se positionner comme une force d'harmonisation, conformément à ses statuts qui évoquent son « rôle de coordination ».

Aussi l'abbé Rodhain rappelle régulièrement que le Secours catholique ne s'occupe pas des cas particuliers, qu'il ne distribue pas directement des secours, mais qu'il passe toujours par les œuvres existantes : « le Secours catholique n'est pas une œuvre de plus, il veut simplement se mettre au service des charités¹⁰. » Mais tant vis-à-vis des délégations diocésaines que des œuvres nationales, c'est dans la mise en place des campagnes que la fonction d'harmonisation du Secours catholique va se déployer.

Jean Rodhain a hérité de l'Action catholique la méthode des campagnes d'année et la pédagogie du « voir-juger-agir ». Il met ceci directement en œuvre en organisant chaque

année une campagne nationale : les malades en 1947, les berceaux en 1948, les vieillards en 1949, l'enfance malheureuse en 1950, le logis en 1952, etc. Le Secours catholique impulse et harmonise, mais ces campagnes, portées par la plupart des mouvements catholiques au niveau national, veulent être vécues dans chaque paroisse. Chaque campagne veut générer un élan, un entraînement, un mouvement national, pour que chaque communauté locale examine un champ précis de pauvreté, juge des moyens pour la traiter, et agisse en conséquence. Cette entreprise est pour Jean Rodhain délibérément pédagogique, et les premières campagnes ne sont que des pans particuliers d'un plan d'ensemble :

« Les campagnes des malades, des berceaux, puis des vieillards, ont donc eu pour but, chaque année, non seulement d'apporter un secours matériel à une catégorie de misères, mais surtout de documenter le public. Vingt années de campagnes, sérieuses avec méthode sur des sujets précis, devront réaliser, à la longue, un véritable travail pédagogique. Les enfants de l'école comme les adultes du quartier auront peu à peu une connaissance plus précise des misères, et des œuvres spécialisées pour chacune de ces misères. Finalement, chacune de ces œuvres : Orphelinat, Conférence de Saint-Vincent de Paul, Croix-Rouge, trouvera un public plus attentif à ses appels.¹¹ »



M^{sr} Jean Rodhain (1900-1977) à Lourdes en 1972. Cliché Secours catholique.

Ainsi, la prétention des campagnes est la suivante : ayant mieux perçu la réalité de toutes les misères, et ayant acquis les façons de les traiter, l'ensemble des « bonnes volontés » vivra en charité perma-

⁸ « Projet d'accord entre le Secours catholique international et le Comité catholique de secours. Réunion chez M^{sr} Chappoulie, le 13/6 à 18 h ». CNAEF, Archives de l'Action catholique française, 9 CE 97.

⁹ *Ibid.*

¹⁰ Jean RODHAIN, « Encore une œuvre nouvelle ? ... il y en a tant ! Non, ce n'est pas une œuvre nouvelle », note d'orientation n° 3, 1946, CI-DOC (Centre de documentation du Secours catholique).

¹¹ Jean RODHAIN, « De quoi s'agit-il ? », *Messages du Secours catholique*, n° 10, décembre 1949, p. 1.

M^{gr} Jean Rodhain devant la cité Myriam fondée en 1954 pour l'accueil des Nord-Africains. Cliché Secours catholique.



nente et effective. Cette visée, Jean Rodhain l'immortalisera plus tard par la formule : « il ne s'agit pas tant de trouver cent mille francs, mais surtout d'éveiller cent mille cœurs.¹² » L'objectif premier des campagnes du Secours catholique tient donc dans la mise en mouvement d'un peuple. Le Secours catholique a pour mission « d'allumer le feu de la charité¹³ », de « provoquer à travers la France une fermentation de charité¹⁴ ». Écrivant à Noël Bayon en 1954, Jean Rodhain résumait ainsi le but du Secours catholique : « l'aspect essentiel, c'est la pédagogie de la charité.¹⁵ »

III. Des cités-prototypes pour une contagion législative

Cependant, la rencontre et le traitement de la misère conduisent M^{gr} Rodhain et le Secours catholique à concevoir dans les années cinquante que pour faire face à des besoins précis qui durent, il fallait inventer des cités-secours, spécialisées vis-à-vis de ce besoin. La première fut la cité Myriam, ouverte en mars 1954 à Montreuil-sous-Bois : sa vocation est d'accueillir les Nord-Africains.

1954, c'est surtout l'année du fameux hiver, du cri de l'abbé Pierre et de la fondation par le Secours catholique de la cité Notre-Dame pour l'accueil des sans-abri à Paris. Depuis la fin de la guerre, la

reconstruction est en œuvre, mais elle prend un retard complètement sous-estimé. Après la solidarité spontanée des premiers temps, le pays se retrouve rapidement dans une profonde crise du logement. Le manque de logements produit par ricochet un nombre croissant de personnes sans abri. Or la spécialisation médicale des hospices et la diminution de l'investissement des religieuses dans les formes diverses d'hospitalité rendent la situation des sans-abri particulièrement dramatique. Au point qu'en 1953, le Secours catholique décide la

création d'une cité-secours pour Paris. Lançant cet appel pour Noël, M^{gr} Rodhain constate qu'à Paris, il n'y a pas un seul asile pour hommes ouvert toute l'année. Il lance une souscription à hauteur des cent millions de francs nécessaires pour construire cette cité-secours¹⁶.

C'est le 27 janvier que retentit le premier appel de l'abbé Pierre dans les médias. Une heure après, M^{gr} Rodhain lui envoie le télégramme suivant :

« AVONS LANCÉ DANS NOTRE JOURNAL MESSAGES DÉCEMBRE DERNIER CAMPAGNE POUR CONSTRUCTION ASILE NUIT PARIS STOP SOMMES POUR PARLERS AVEC PRÉFECTURE SEINE ET MUNICIPALITÉ PARIS STOP APPRENONS VOTRE INTERVENTION TÉLÉVISION AUJOURD'HUI STOP VOUS DEMANDONS INSTANTMENT HARMONISATION EFFORTS STOP MGR RODHAIN¹⁷. »

L'abbé Pierre répond le soir même, par lettre :

« Cher Monseigneur,
La nuit dernière, dans la neige, avec les camarades, on a ramassé 25 hommes et femmes. Certains n'avaient pas mangé depuis 2 jours. Il y en avait sur le trottoir comme des morts. À 2 heures du matin, il gelait à mourir. C'est tout. Coordonner, on ne demande que ça. Mais ne pas attendre. Je reçois votre télégramme au moment où je repars avec la voiture de nuit. Il est 8 h du soir. Ils sont encore quelques centaines qui cette nuit crèvent de froid sous nos fenêtres. Nous ne pourrions pas tous les dénicher. De grâce qu'on ne craigne pas de concurrencer les chiffonniers d'Emmaüs. Qu'on les

C'est le 27 janvier que retentit le premier appel de l'abbé Pierre dans les médias

¹² « Secours catholique. Éveiller cent mille cœurs. Une interview de M^{gr} Rodhain par Jean-Pierre Veillet-Lavallée », *La France catholique*, 19 novembre 1971.

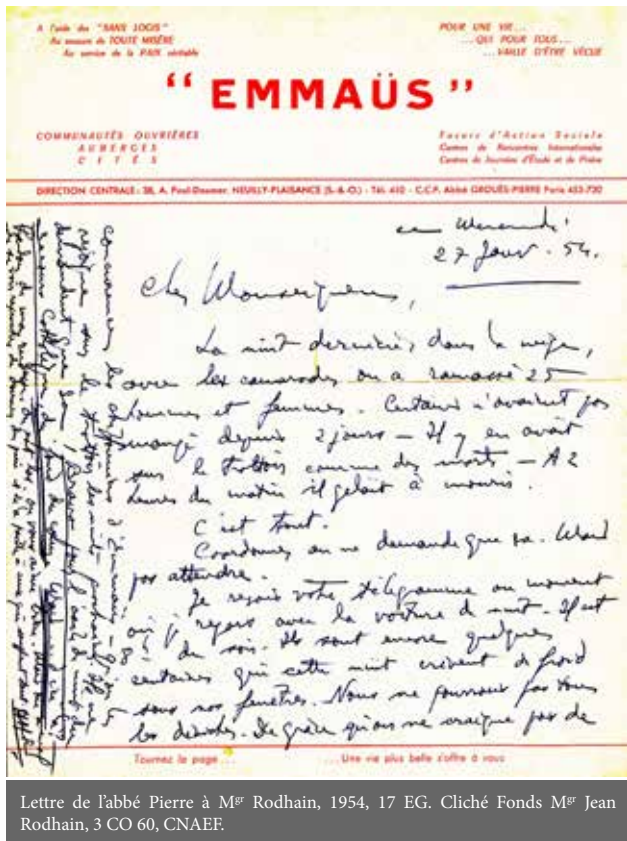
¹³ Jean RODHAIN, « Pourquoi le Secours catholique ? », 2^e édition, 4 février 1971. CNAEF, fonds M^{gr} Jean Rodhain, 3 CO 169 (ancienne classification).

¹⁴ « Le Secours catholique », documentation de présentation, 1948, p. 4, CIDOC.

¹⁵ Jean RODHAIN, « Memorandum pour Monsieur Noël Bayon, 17 novembre 1954. CNAEF, fonds M^{gr} Jean Rodhain, 3 CO 202 (ancienne classification).

¹⁶ Jean RODHAIN, « Ceux qui sont sans abri... en France », *Messages du Secours catholique*, n° 35, décembre 1953, p. 1.

¹⁷ Télégramme de Jean Rodhain à l'abbé Pierre, 27 janvier 1954, CNAEF, fonds M^{gr} Jean Rodhain, 3 CO 60 (ancienne classification).



Lettre de l'abbé Pierre à M^{re} Rodhain, 1954, 17 EG. Cliché Fonds M^{re} Jean Rodhain, 3 CO 60, CNAEF.

rejoigne sur le trottoir les nuits prochaines. Ils ne demandent que ça ! Bravo pour l'asile de nuit du Secours catholique, du fond du cœur. Mais... d'ici là ? Pardon de ma rudesse. On est las. On vous aime bien. Mais on a mal de se voir reprocher de donner du pain et de la paille à ceux qui souffrent tant¹⁸. »

Jean Rodhain note sur le double de son télégramme : « refus ». Puis vient l'appel de l'abbé Pierre du 1^{er} février dont l'impact est tel que les dons et les bonnes volontés affluent vers l'hôtel Rochester où s'est établi le quartier général de l'abbé Pierre, de façon tout à fait massive et complètement imprévue dans leur envergure. C'est la formidable « insurrection de la bonté ». À l'hôtel Rochester, on est très vite débordé. L'effet « abbé Pierre » est considérable à tous les niveaux. En organisateur de la charité, Jean Rodhain crie au casse-cou : pourquoi envoyer des couvertures à Paris alors que des pauvres en manquent en province ? Des cités d'urgence sont érigées. Le Secours catholique met la sienne en service dès le 17 février porte d'Orléans – sous toile – pour 200 personnes, et soutient financièrement des centres d'accueil parisiens liés aux paroisses. Fort de l'afflux financier, l'abbé Pierre fait ériger dans l'urgence dix centres qui hébergent 2 053 personnes. Il veut les garder et les agrandir indépendamment des œuvres, provoquant « la stupeur générale » des représentants de l'UNIOPSS « devant la générosité des intentions mais la parfaite incohérence des

projets¹⁹ ». Les clochards affluent à Paris. Et l'abbé Pierre, faute d'organisation et de moyens humains, est contraint de fermer ses centres le 15 mai.

L'abbé Rodhain veut construire une cité-secours en dur, et vite. Il lui faut cent millions. Si, dès Noël de l'année précédente, suite à son appel, un lingot d'or avait été anonymement déposé au siège du Secours catholique à cet effet²⁰, les événements de février 1954 avaient orienté les flux financiers en d'autres directions. Le projet de la cité-secours manquait résolument de fonds. Et l'abbé Pierre pouvait aider, sinon directement, du moins par son image ! Les deux prêtres se rencontrent le 5 août. Ils décident de prouver au public un désir commun d'entente en procédant à un échange d'articles. Dans *Messages* de septembre, l'abbé Pierre signe un article d'appel en faveur de la cité-secours : « Un appel de l'abbé Pierre : " il y aura toujours des pauvres parmi vous " ! »²¹

Aménagée en trois mois par 100 ouvriers se relayant jour et nuit, la cité-secours Notre-Dame ouvre ses portes le 21 décembre 1954, au 6, rue de la Comète dans le 7^e arrondissement. « Elle n'est pas un asile de nuit, mais un centre d'accueil dont le but paradoxal est de procurer aux hébergés les moyens de la quitter le plus tôt possible, pour mener une vie d'hommes normaux²². » Selon des mots qu'on reconnaît être de Jean Rodhain, elle « n'est pas un réservoir fixe, mais un canal à débit rapide : huit bureaux d'assistantes sociales assurent une rotation accélérée permettant de reclasser et de reloger chaque cas après un séjour moyen de 15 nuits²³ ».

Du côté de son aménagement, elle se présente dans une modernité technique et fonctionnelle à laquelle Jean Rodhain a scrupuleusement veillé : « chauffage par rayons infra-rouges « quartz et silice » ; réfectoire avec self-service ; chaque dortoir avec douches et canalisations pour distribution eau chaude et café ; matelas Dunlopillo ; tous les sols en céramique²⁴. » Des jeunes artistes ont été invités à contribuer à la décoration de l'édifice. Un personnel permanent salarié y est affecté. De nombreux bénévoles s'y relaient : les dames de charité au réfectoire, les conférences Saint-Vincent

¹⁸ Lettre manuscrite de l'abbé Pierre à Jean Rodhain, 27 janvier 1954, *ibid.*

¹⁹ Jean RODHAIN, « Compte rendu de la réunion entre l'abbé Pierre et l'UNIOPSS », 30 mars 1954, CNAEF, fonds M^{re} Jean Rodhain, 3 CO 61 (ancienne classification).
²⁰ Jean RODHAIN, « La première pierre », *Messages du Secours catholique*, n° 36, février 1954, p. 2.
²¹ L'abbé PIERRE, « Un appel de l'abbé Pierre : « Il y aura toujours des pauvres parmi vous ! », *Messages du Secours catholique*, n° 42, septembre 1954, p. 1-2.
²² Cité par Noël BAYON, *Le grand QG de la Charité. Le Secours Catholique*, Paris, Fayard, 1955, p. 152.
²³ « La Cité-Secours est ouverte », *Messages du Secours catholique*, n° 45, janvier 1955, p. 1.
²⁴ *Ibid.*

Quand un abbé
Pierre s'ingénie
à montrer
la misère, ce
qui draine un
élan financier
considérable
[...], l'abbé
Rodhain préfère
montrer la
performativité et
l'organisation de
la charité

de Paul au dortoir, les communautés religieuses à l'infirmerie, des internes de Laënnec pour les consultations médicales. Jean Rodhain veut cette cité exemplaire quant à son style, son hygiène, son efficacité. Sur tous ces points, le contraste avec les cités d'urgence d'Emmaüs est frappant.

Quand un abbé Pierre s'ingénie à montrer la misère, ce qui draine un élan financier considérable au service d'un programme massif de constructions, et pèse d'un poids politique qui force l'État

à investir dix milliards pour les constructions populaires²⁵, l'abbé Rodhain préfère montrer la performativité et l'organisation de la charité. D'autres cités en dur sont mises en place pour les rapatriés d'Afrique du Nord, pour l'accueil de femmes avec leurs enfants, pour le logement des familles des hospitalisés, pour les personnes handicapées, etc. Régulièrement, les autorités de l'État demandent au Secours catholique de reproduire à plusieurs exemplaires ces cités. La réponse de Jean Rodhain est nette : « Nous refusons absolument : c'est à l'État, c'est aux départements, c'est au ministère de la Santé, de construire ces maisons-là. Nous l'avons fait à titre de prototype, pour voir si l'expérience était intéressante. Notre

rôle se limite là²⁶. » Les cités-secours ont donc pour fonction de provoquer l'adaptation de la législation aux problèmes contemporains : « les cités prototypes préparent les lois de l'an 2000.²⁷ » Ainsi se trouve positionnée la fonction de l'Église vis-à-vis de l'ensemble de la société : inventer, suggérer, trouver de meilleures solutions aux problèmes de la misère. « Toutes les cités-secours que nous avons créées sont des initiatives-pilotes, où nous essayons de répondre à un appel de détresse précis, en ne doublant pas quelque chose qui existe déjà.²⁸ »

Quand il n'est plus possible de couvrir l'ensemble du terrain, comme c'était le cas pour l'Église catholique au début du siècle, la spécificité ecclésiale se déplace du côté de l'exemplarité. Il s'agit nettement d'un repositionnement ecclésial dans la société sécularisée :

« Je crois que le travail de la charité n'est pas de faire des structures, mais de préparer la justice sociale de demain. Une œuvre charitable peut prendre des initiatives qu'un gouvernement ne prend pas ; c'est plus léger, c'est plus spontané, c'est plus adapté... quitte à disparaître au bout de vingt ans, et que l'État reprenne ensuite ces organisations-là. C'est un rôle d'invention, un rôle d'imagination. L'État n'a jamais d'imagination, les structures sont toujours lourdes. Il faut des petites flammes, des petites flammèches qui courent devant. C'est le rôle de la charité.²⁹ »

²⁵ Hervé LE RU, *De l'amour au management. Emmaüs en héritage*, Paris, Éditions ouvrières, 1986, p. 35.

²⁶ Jean RODHAIN, dans : Roger GUICHARDAN, *op. cit.*, p. 142.

²⁷ Jean RODHAIN, *100 questions posées au Secours Catholique*, Paris, SOS, 1971, question 81, p. 32.

²⁸ Jean RODHAIN, « Une enquête de Sidoine », *Messages du Secours Catholique*, n° 224, novembre 1971, p. 10-11, 14.

²⁹ Jean RODHAIN, dans un film sur le Bangladesh réalisé en 1971 par une équipe du *Jour du Seigneur*. Texte dactylographié, CNAEF, fonds M⁸¹ Jean Rodhain, 3 CO 187 (ancienne classification).